

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7287613501

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7287613501>

Cette annonce a été mise en ligne le **8 avril 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **29 - FINISTERE**



AVIS DE CONSTITUTION

KERHOR TRANSPORT 29

Sigle : KT29

Société par actions simplifiée au capital de 3 500 €uros

Siège social : 1 Rue Danièle Casanova – 29480 LE RELECQ-KERHUON

RCS BREST

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BREST du 5 Avril 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : KERHOR TRANSPORT 29

Sigle : KT29

Siège : 1 Rue Danièle Casanova – 29480 LE RELECQ-KERHUON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 3 500 Euros, divisé en 350 actions de 10 € chacune

Objet : L'activité de transport public routier de marchandises et de location de véhicules industriels avec conducteur assuré exclusivement à l'aide de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de poids maximum autorisé ;

L'activité de montage, installation et mise en services de meubles et appareils électroménagers ; La réalisation de prestations de formations professionnelles ; L'acquisition, la prise en leasing, crédit-bail, location financière et la location, directement ou indirectement, de tous matériels de transports et de manutention ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise ou de mise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous immeubles ou droits immobiliers ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associée unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, la cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. La cession d'actions au profit d'un associé est libre, sous réserve du respect du droit de préemption des associés défini à l'article 11.4 des statuts.

Président : La Société KERHOR TRANSPORTS SOLUTIONS, Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 1 500 Euros, dont le siège social se situe 1 Rue Danièle Casanova – 29480 LE RELECQ-KERHUON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST sous le numéro 902 980 804, représentée par Monsieur Baptiste COADOU, demeurant à GOUESNOU – 29850 – 23 Rue de Penguerrec, est nommée Présidente pour une durée illimitée.

La Société sera immatriculée au RCS de BREST.

POUR AVIS

Le Président

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Patrick LELIEVRE
Président de Médialex

En partenariat avec

